

# Document d'objectifs Natura 2000

## « Sites de la Seine-Saint-Denis »

Bois de Bernouille, Coteaux de l'Aulnoye,  
bois de Chelles et promenade de la Dhuis (a)

*Zone de Protection Spéciale FR 1112013*

*Février 2011*



# SOMMAIRE

## ■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
  - Bois de Bernouille
  - Coteaux de l'Aulnoye
  - Bois de Chelles
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
  - Bondrée apivore, nidification
  - Bondrée apivore, migration
  - Pic noir, nidification
  - Pic mar, nidification

## ■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
  - 2.1 Propriété foncière
  - 2.2 Planification urbanistique
  - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
  - 3.1 Servitudes d'utilité publique
  - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
  - 4.1 Equipements existants
  - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

## ■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

# DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
  - Bondrée apivore, nidification
  - Bondrée apivore, migration
  - Pic noir, nidification
  - Pic mar, nidification

## 1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

### ■ Bois de Bernouille :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Espace Boisé Classé.
- Projet de création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible des Coteaux de l'Aulnoye (370 ha).
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan» (584 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevran et la Fosse Maussoin» (790 ha), 2010.

### ■ Coteaux de l'Aulnoye :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Les parties de la Zone de Protection Spéciale qui se trouvent sur le promontoire de la Dhuis, sur les prairies de la Tuilerie, de la Bime, des Fonds Bertrand, ou du boisement Barat sont en Espace Boisé Classé.
- Projet de création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible des Coteaux de l'Aulnoye (370 ha).
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan» (584 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevran et la Fosse Maussoin» (790 ha), 2010.

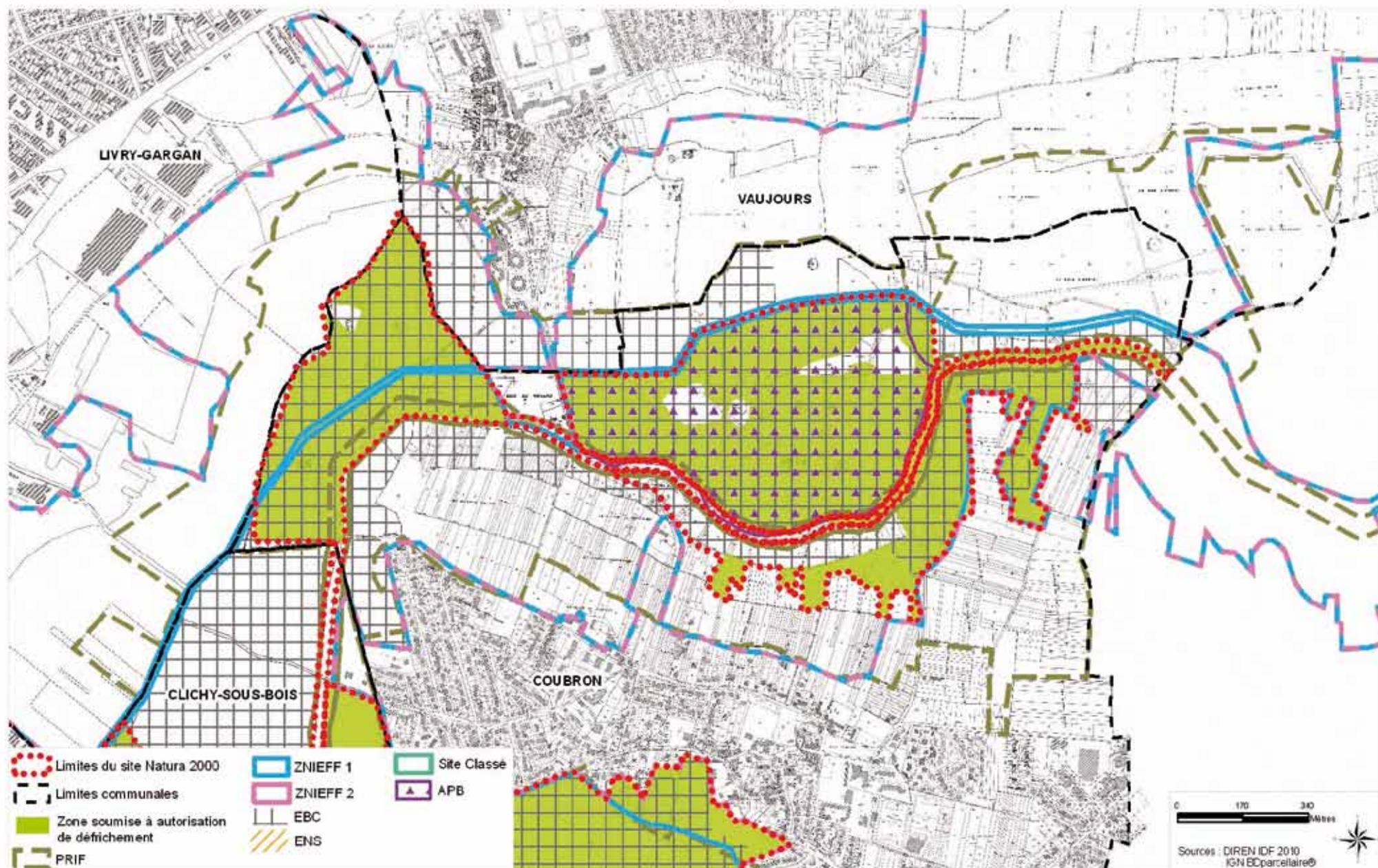
### ■ Bois de Chelles :

- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- Espace Boisé Classé.
- Projet de création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible des Coteaux de l'Aulnoye (370 ha).
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I, «Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujours et Livry-Gargan» (584 ha), 2010.
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II, «Massif de l'Aulnoye, Parc de Sevran et la Fosse Maussoin» (790 ha), 2010.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS  
DépartementPERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE NATUREL

Date de mise à jour : 18/11/10

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE,  
BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

## 2. Occupation du sol

## OCCUPATION DU SOL DU BOIS DE BERNOUILLE PAR TYPE DE MILIEUX

	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
<b>Milieux humides</b>	<b>1,1</b>	<b>2,7</b>	<b>51,1</b>	<b>4,4</b>
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	0,2	0,6	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide	0,6	1,5	2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière	0,3	0,7	3,5	0,3
Prairie humide			10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
<b>Milieux forestiers</b>	<b>33,1</b>	<b>83,3</b>	<b>611,6</b>	<b>52,2</b>
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	7,3	18,4	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures	25,8	65	242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	1,1	2,8	164,8	14,1
Pelouse de parc			149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture	1,1	2,8	10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	3	7,4	222,2	19
Clairière	2,9	7,3	3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif			47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes			9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée			11,3	1
Prairie sèche	0,1	0,2	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	1,5	3,7	121,1	10,3
Total	39,8	100	1170,8	100

## OCCUPATION DU SOL DES COTEAUX DE L'AULNOYE PAR TYPE DE MILIEUX

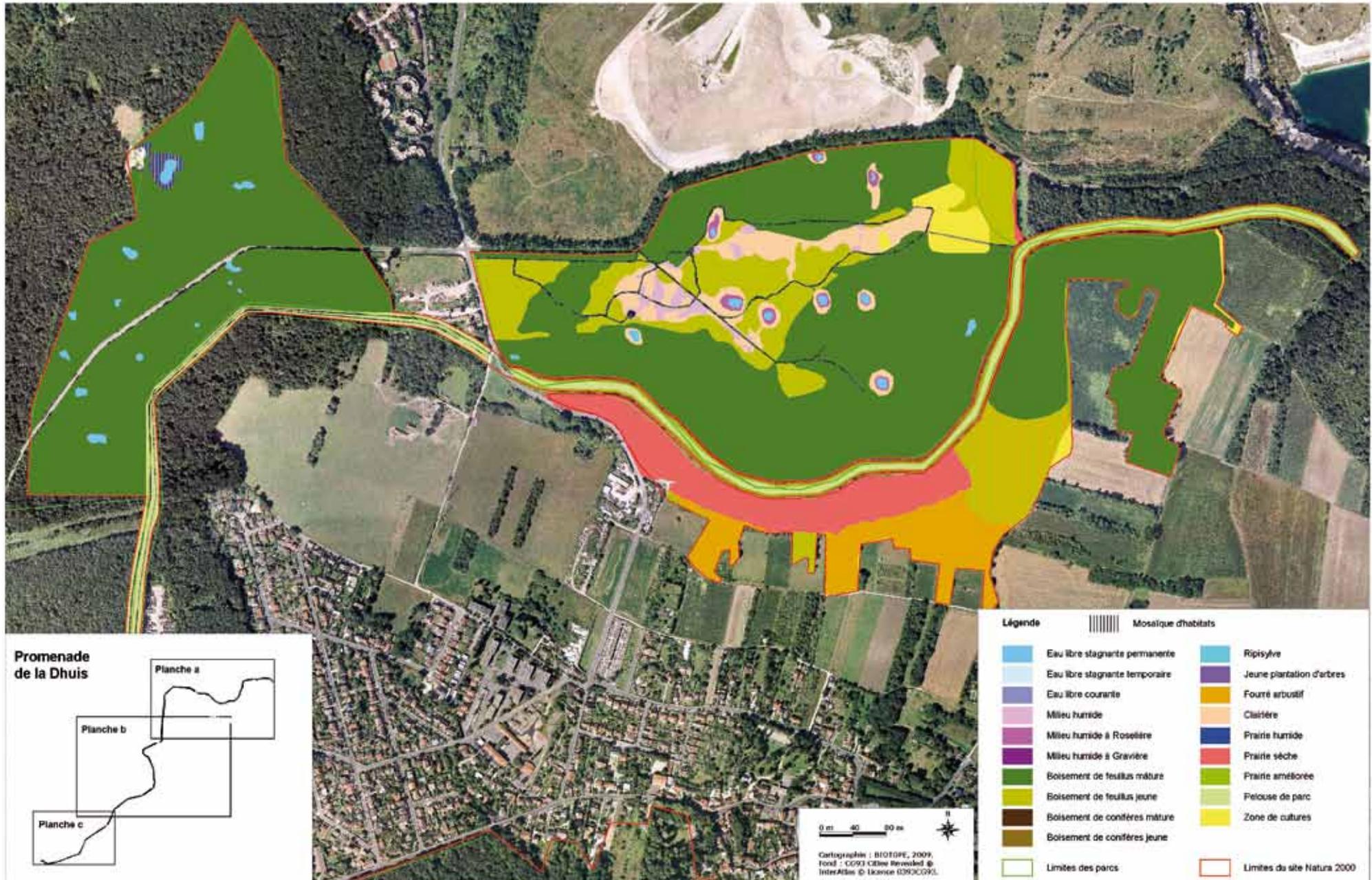
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
<b>Milieux humides</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51,1</b>	<b>4,4</b>
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente			32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide			2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière			3,5	0,3
Prairie humide			10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
<b>Milieux forestiers</b>	<b>11,5</b>	<b>55,2</b>	<b>611,6</b>	<b>52,2</b>
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	0,2	1,2	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif	2,8	13,5	3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures	8,5	40,6	242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	0,3	1,6	164,8	14,1
Pelouse de parc			149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture	0,3	1,6	10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	9	43,1	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	3,9	18,5	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes			9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée	0,2	1,1	11,3	1
Prairie sèche	4,9	23,6	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	0	0	121,1	10,3
Total	20,9	100	1170,8	100

## OCCUPATION DU SOL DU BOIS DE CHELLES PAR TYPE DE MILIEUX

	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
<b>Milieux humides</b>	<b>0,6</b>	<b>2,9</b>	<b>51,1</b>	<b>4,4</b>
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente	0,4	1,8	32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide			2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière			3,5	0,3
Prairie humide			10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif	0,2	1,1	0,5	0
<b>Milieux forestiers</b>	<b>21,5</b>	<b>97,1</b>	<b>611,6</b>	<b>52,2</b>
Boisement de conifères jeunes			17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes			299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif			3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc			1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures	21,5	97,1	242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve			7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

<b>Pelouses et cultures</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>164,8</b>	<b>14,1</b>
Pelouse de parc			149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes			2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif			0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture			10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
<b>Milieux ouverts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>222,2</b>	<b>19</b>
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif			47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes			9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche			16,4	1,4
Prairie			2,1	0,2
Prairie améliorée			11,3	1
Prairie sèche			94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
<b>Autres (zones non végétalisées)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>121,1</b>	<b>10,3</b>
<b>Total</b>	<b>22,2</b>	<b>100</b>	<b>1170,8</b>	<b>100</b>



## 3. Fiches avifaune

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »  
BOIS DE BERNOUILLEBondrée apivore  
(*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

**Statut** : Nicheur occasionnel, migrateur occasionnel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Les secteurs où la Bondrée apivore a niché n'ont pas été identifiés avec précision. Des recherches menées en 2004 et 2005, en période hivernale, ont permis de recenser trois aires potentielles de reproduction dans des arbres (chênes et bouleaux) localisées au nord, à proximité de la route départementale. Le territoire utilisé par la Bondrée apivore est vaste et englobe la totalité du bois de Bernouille et des alentours. Elle recherche la présence de massifs boisés relativement étendus, en mosaïque avec des prairies, des clairières, des zones humides, .... Le secteur du bois de Bernouille, associé aux massifs forestiers proches (forêt régionale de Bondy, bois de la Couronne, ...) et aux derniers secteurs agricoles du département (Coteaux de l'Aulnoye) est favorable à la reproduction de la Bondrée apivore.

**Etat de la population** : L'espèce a niché avec certitude en 1996 (ECOSPHERE, 1996). Elle est considérée comme nicheuse régulière (CPN Etourneaux 93, 1992 ; ECOSPHERE, 1996) mais sa reproduction sur le site n'a pu être réellement vérifiée depuis plusieurs années (LPO Ile-de-France, 2005 ; ECOSPHERE, 2002).

**Menaces potentielles** : Dérangement en période de reproduction, régression des territoires de chasse, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire.

Pic noir  
(*Dryocopus martius*, Linnaeus 1758)

**Statut** : Nicheur occasionnel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Pas d'information sur la localisation précise des nids. De nombreux arbres présentent des caractéristiques favorables à l'accueil du Pic noir pour sa reproduction dans le bois de Bernouille. L'espèce utilise généralement des boisements de feuillus avec des arbres de diamètre important (supérieur à 40 cm) pour la nidification, notamment des hêtres qui semblent plus souvent utilisés comme lieu de reproduction. Le bois de Bernouille présente des caractéristiques favorables (forêt présentant plusieurs sujets âgés, présence d'arbres morts et de gros bois) à l'accueil du Pic noir en dépit de sa superficie relativement modérée. Toutefois, le hêtre y est peu représenté. Le secteur de la chênaie mésotrophe, localisé au Nord ainsi qu'au niveau du réseau de mares et dépressions, semble le plus propice à la reproduction du Pic noir.

**Etat de la population** : L'espèce est contactée presque chaque année en période de reproduction dans le bois de Bernouille et y niche certainement, bien qu'il n'y ait pas de données permettant de le vérifier. Un couple s'est reproduit avec certitude en 2001 et 2002 (LPO, comm. pers.).

**Menaces potentielles** : Dérangement en période de reproduction, rajeunissement des boisements.

Pic mar  
(*Dendrocopos medius*, Linnaeus 1758)

**Statut** : Nicheur potentiel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Boisements de feuillus avec des arbres de diamètre important (supérieur à 40 cm) et des bois morts. La présence de chênes est essentielle au Pic mar. Le bois de Bernouille présente de nombreux sujets de cette essence, qui sont âgés voire dépérissants. L'ensemble du boisement est favorable à l'espèce (chênaie mésotrophe, chênaie-charmaie calcicole).

**Etat de la population** : Pas d'information précise du fait d'une faible pression d'observation mais l'état favorable de l'habitat pour le Pic mar laisse présager une forte probabilité de nidification.

**Menaces potentielles** : Dérangement en période de reproduction, rajeunissement des boisements.

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »  
COTEAUX DE L'AULNOYE

Bondrée apivore  
(*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

**Statut** : Migrateur occasionnel, nicheur potentiel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : La Bondrée apivore a niché dans le passé sur le bois de Bernouille, contigu aux Coteaux de l'Aulnoye. La Bondrée est susceptible d'être observée en période de reproduction ou de migration sur l'ensemble des Coteaux. La Bondrée est susceptible de fréquenter tous les milieux présents sur les Coteaux, à la recherche de proies (Hyménoptères en particulier).

**Etat de la population** : Individus de passage ou en chasse uniquement.

**Menaces potentielles**: Déangement, régression des territoires de chasse, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire.

Pic noir  
(*Dryocopus martius*, Linnaeus 1758)

**Statut** : Nicheur occasionnel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Pas d'information précise. Les boisements localisés à l'est de cette entité sont susceptibles d'accueillir l'espèce pour sa reproduction ou pour la recherche de nourriture (présence d'arbres à cavités et de bois mort).

**Etat de la population** : Pas d'information précise.

**Menaces potentielles** : Déangement en période de reproduction, rajeunissement des boisements.

Pic mar  
(*Dendrocopos medius*, Linnaeus 1758)

**Statut** : Nicheur potentiel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Pas d'information précise. Les boisements localisés à l'est de cette entité sont susceptibles d'accueillir l'espèce pour sa reproduction ou pour la recherche de nourriture (présence d'arbres à cavités et de bois mort).

**Etat de la population** : Pas d'information précise sur des individus de passage ou des contacts en période de reproduction.

**Menaces potentielles** : Déangement en période de reproduction, rajeunissement des boisements.

OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »  
BOIS DE CHELLES

Bondrée apivore  
(*Pernis apivorus*, Linnaeus, 1758)

**Statut** : Migrateur occasionnel, nicheur potentiel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : La Bondrée apivore a niché dans le passé sur le bois de Bernouille, proche du bois de Chelles. La Bondrée est susceptible d'être observée en période de migration sur ce site. La Bondrée est susceptible de fréquenter l'ensemble du site.

**Etat de la population** : Individus de passage ou en chasse uniquement.

**Menaces potentielles** : Dérangement, destruction des grands arbres susceptibles d'accueillir une aire.

Pic noir  
(*Dryocopus martius*, Linnaeus 1758)

**Statut** : Nicheur occasionnel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Pas d'information précise, néanmoins de nombreux arbres présentent des caractéristiques favorables à l'accueil du Pic noir pour sa reproduction dans le bois de Chelles. L'espèce utilise généralement des boisements de feuillus avec des arbres de diamètre important (supérieur à 40 cm) pour la nidification, notamment des hêtres qui semblent plus souvent utilisés comme lieu de reproduction.

**Etat de la population** : La nidification occasionnelle dans le bois de Bernouille, proche de ce site, laisse penser que la nidification occasionnelle dans le bois de Chelles est possible.

**Menaces potentielles** : Dérangement en période de reproduction, rajeunissement des boisements.

Pic mar  
(*Dendrocopos medius*, Linnaeus 1758)

**Statut** : Nicheur potentiel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Pas d'information précise. Boisement de feuillus avec des arbres de diamètre important (supérieur à 40 cm) et des bois morts. La présence de chênes est essentielle au Pic mar.

**Etat de la population** : Individus de passage ou contacts en période de reproduction. L'état favorable de l'habitat laisse présager une forte probabilité de nidification.

**Menaces potentielles** : Dérangement en période de reproduction, rajeunissement des boisements.

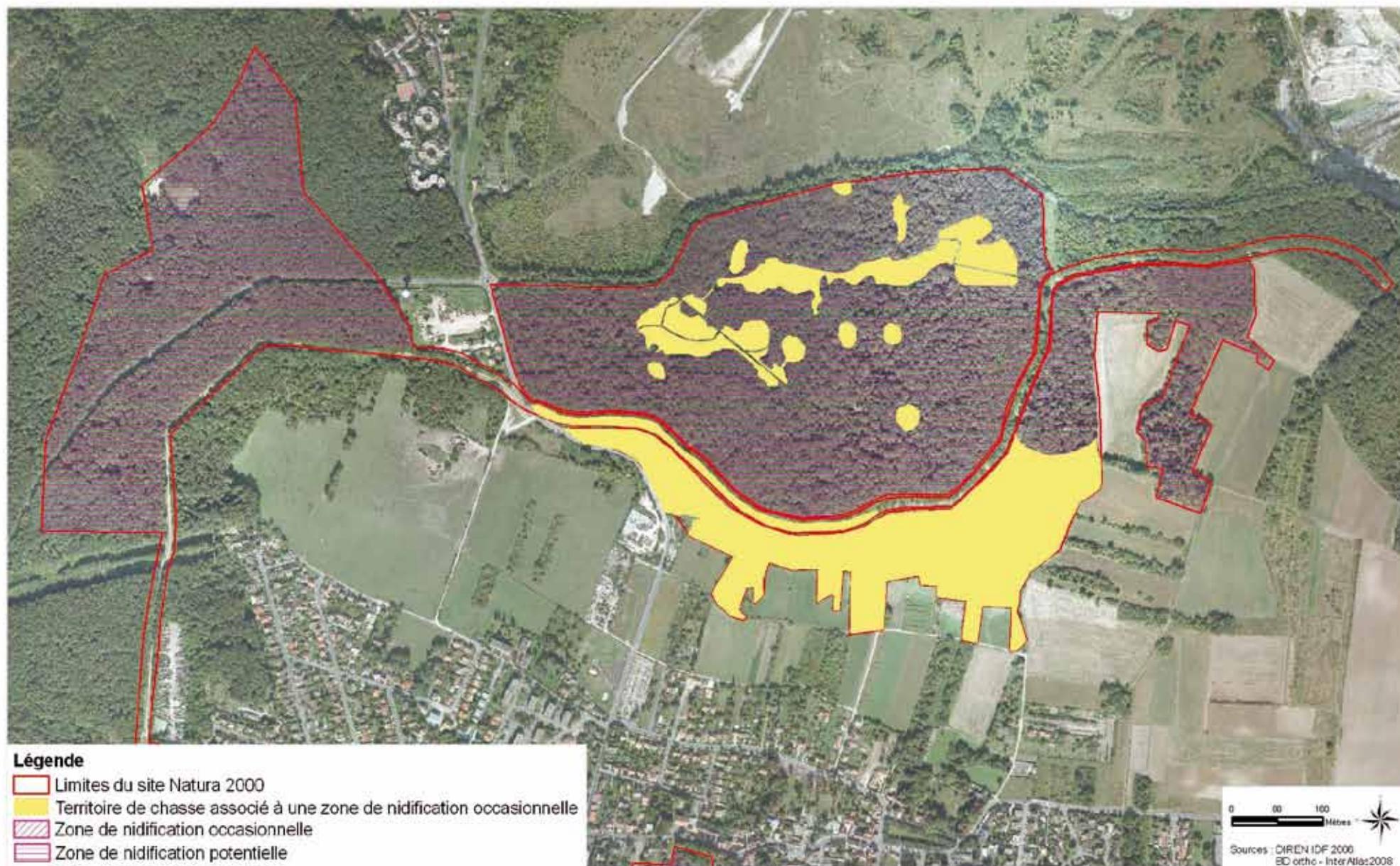
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
Département

## HABITATS DE LA BONDREE APIVORE

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE,  
BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

Date de mise à jour : 21/10/10







Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 1112013 : Zone de protection spéciale "Sites de la Seine Saint Denis"

HABITATS DU PIC NOIR

Date de mise à jour : 08/12/2009

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS





# DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
  - 2.1 Propriété foncière
  - 2.2 Planification urbanistique
  - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
  - 3.1 Servitudes d'utilité publique
  - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
  - 4.1 Equipements existants
  - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne du parc

## 1. Présentation du site

### ■ Le massif de l'Aulnoye :

Le massif de l'Aulnoye forme un ensemble au caractère naturel et agricole important. Le site Natura 2000 intègre trois espaces de ce massif : le bois de Bernouille, le bois de Chelles et une partie des Coteaux de l'Aulnoye (dénomination de l'entité de la Zone de Protection Spéciale). Le bois de Chelles et le bois de Bernouille, exploités en cavage, sont des sites boisés clos, où la fréquentation est maîtrisée ou interdite, ce qui en fait des espaces naturels préservés. La zone des Coteaux de l'Aulnoye est composée de prairies et de zones agricoles exploitées. Le patrimoine naturel remarquable de ce site et la diversité des milieux ont permis de classer le bois de Bernouille, le bois de Chelles et les Coteaux de l'Aulnoye au sein du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

### ■ Bois de Bernouille :

Situé sur le territoire de la commune de Coubron, c'est l'un des derniers boisements de l'ancienne forêt de Bondy, s'étendant autrefois sur plusieurs milliers d'hectares. Longtemps exploité à des fins cynégétiques et sylvicoles, le bois de Bernouille localisé également sur les buttes témoins du Coteau de l'Aulnoye, est exploité depuis les années 1990 pour son substrat gypseux. Afin de concilier les impératifs économiques et la préservation du peuplement forestier, son exploitation est aujourd'hui réalisée en cavage. Dans ce contexte de préservation du peuplement forestier, le bois de Bernouille est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le 16 février 1998. Depuis, le maintien actuel du milieu réalisé par la commune de Coubron, gestionnaire du site, lui a permis d'être classé en avril 2006 parmi les 15 parcs constituant le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

## 2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

### 2.1 Propriété du foncier

#### ■ Bois de Bernouille :

Le propriétaire du bois de Bernouille est la société PLACOPLATRE.

#### ■ Coteaux de l'Aulnoye :

On trouve sur cet espace plusieurs types de propriétaires : l'Agence des Espaces Verts de d'Ile-de-France (AEV), la Commune de Coubron et de nombreux propriétaires privés. Placoplatre n'est plus plus propriétaire en surface depuis décembre 2006 (cession des terrains à l'AEV) mais a conservé la propriété du tréfonds sur 18 ha.

Des acquisitions foncières sont en cours par l'AEV, dans le cadre du Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF), et vont faire évoluer la liste des propriétaires.

#### ■ Bois de Chelles :

La société PLACOPLATRE est majoritairement propriétaire de la zone classée en Zone de Protection Spéciale.

#### ■ Promenade de la Dhuis :

La promenade de la Dhuis est propriété de la Ville de Paris.

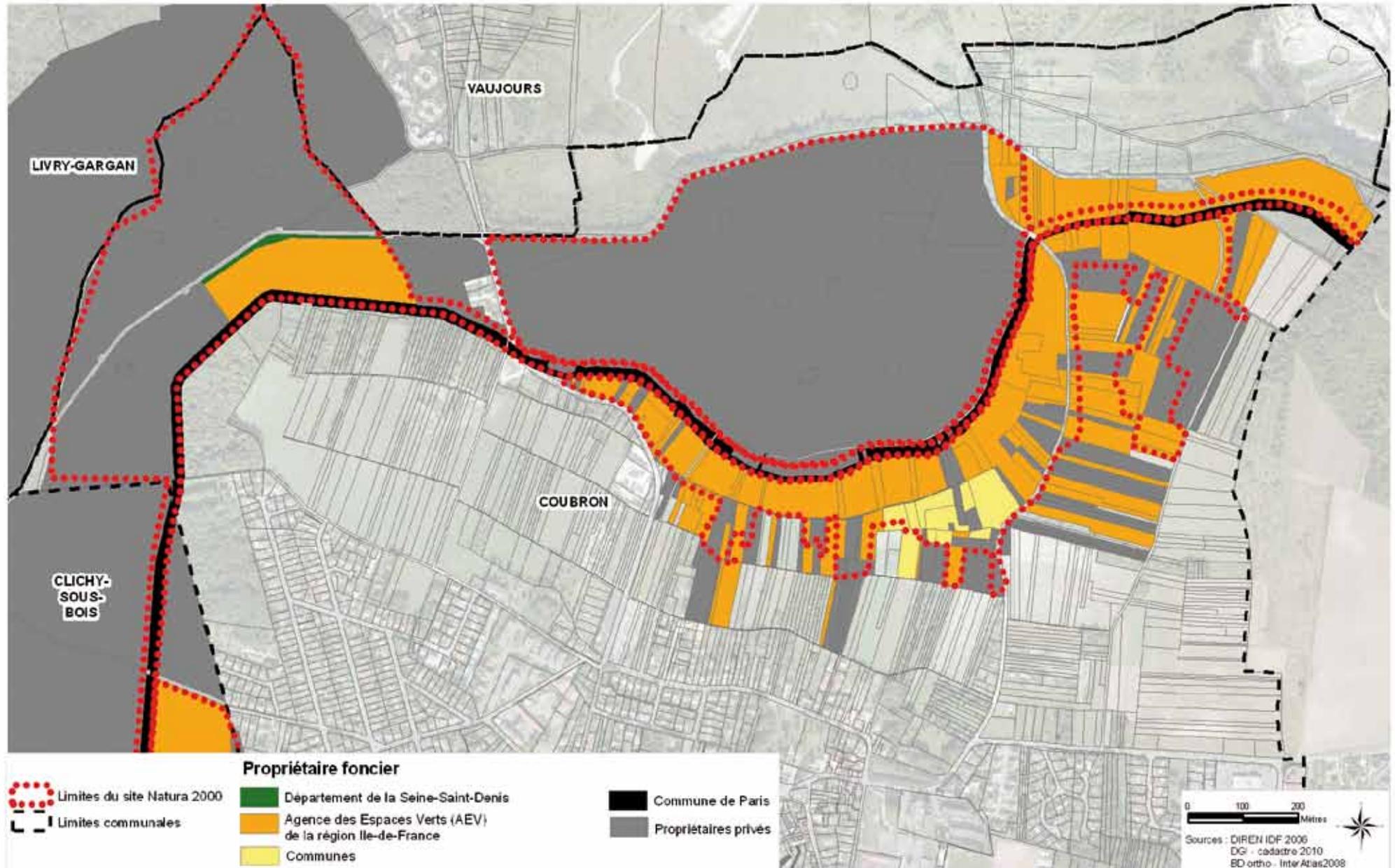
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis  
Département

## PROPRIETE FONCIERE

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS  
DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

Date de mise à jour : 26/10/10



## 2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

## ■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Coubron	N1 : grands espaces naturels et espaces verts urbains non aménagés.	Constructions liées à une exploitation agricole, ou nécessaires à la mise en valeur des zones boisées (aires de jeux d'enfants, sanitaires...).	Néant.	9 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	N2a : espaces forestiers pouvant accueillir des exploitations de carrière à condition qu'elles soient en cavage.	Constructions liées à une exploitation agricole ou les constructions nécessaires à la mise en valeur des zones boisées (aires de jeux d'enfants, sanitaires...). Exploitation de carrières en cavage.	Néant.	9 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
	A : zone agricole.	Constructions de logements des exploitants agricoles (sous réserve qu'ils soient implantés à « proximité directe » des constructions existantes), constructions destinées aux activités pédagogiques et culturelles, ouvrages techniques liés aux réseaux, installation de camping.	Néant.	5 m pour les habitations (10 m pour les autres locaux)	

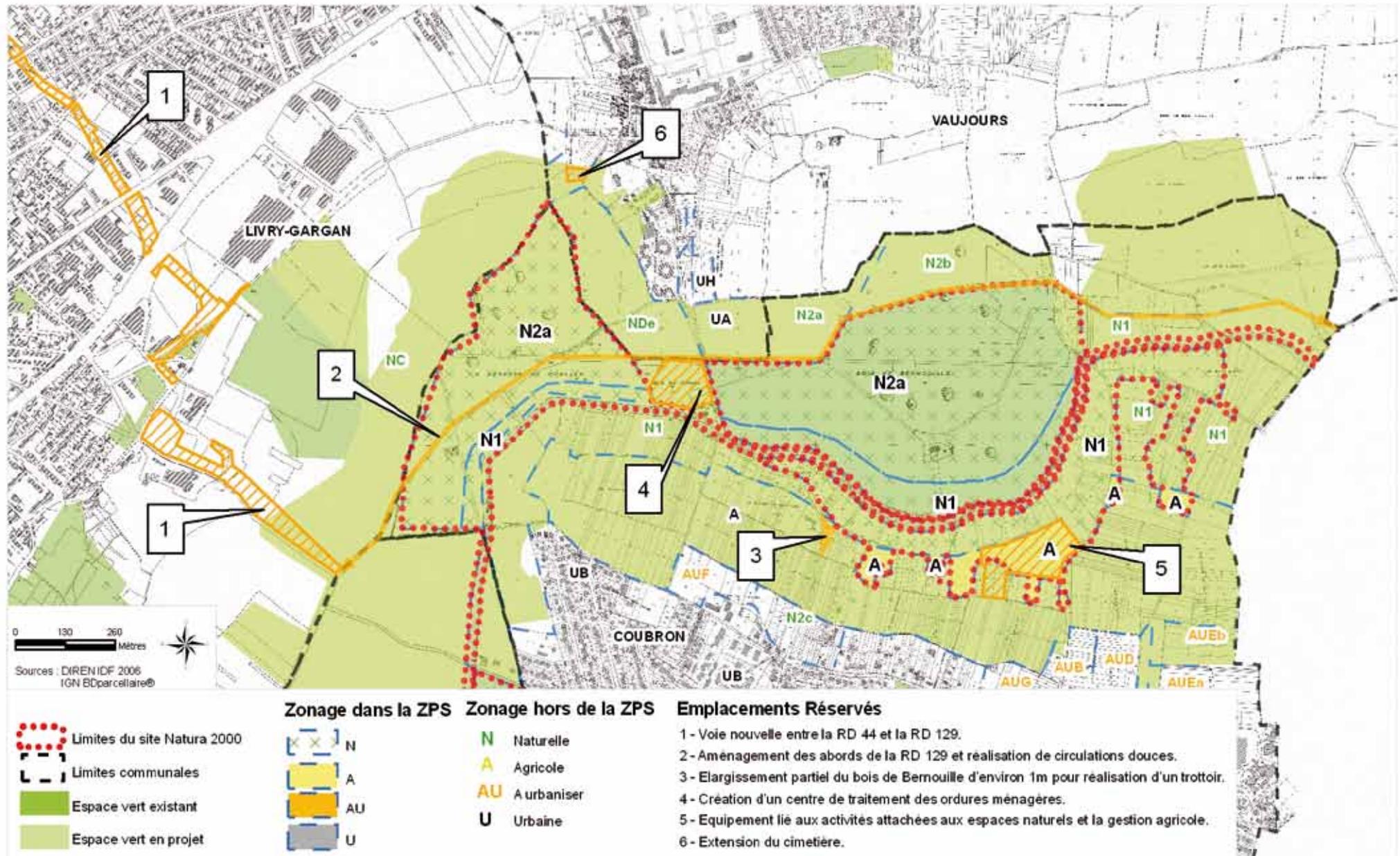
## ■ Aux abords de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
Coubron	N2b : espaces forestiers pouvant accueillir des exploitations de carrière à ciel ouvert.	Constructions liées à une exploitation agricole, ou nécessaires à la mise en valeur des zones boisées (aires de jeux d'enfants, sanitaires...), exploitation de carrières à ciel ouvert et construction d'équipements nécessaires à leur exploitation.	Néant.	9 m	30 % minimum d'espaces plantés par unité foncière.
Livry-Gargan	NC : périmètre d'exploitation des carrières souterraines.	Extensions de logements, constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, exploitation de carrières souterraines.	Néant.	11 m	50 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (10% concernant l'installation de services publics).
Vaujours	NDe : secteur de carrières d'exploitation souterraine.	Installations nécessaires au fonctionnement des équipements sportifs, sanitaires et jeux d'enfants, exploitation souterraine de carrières avec installation des équipements nécessaires à leur exploitation, équipements d'infrastructures (châteaux d'eau, tour de contrôle...).	Le COS est de 0,03 (hors bâtiments publics et équipements d'infrastructures).	6 m (hors bâtiments publics et équipements d'infrastructures)	Néant

## ■ Emplacements Réservés :

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Livry-Gargan	Voie nouvelle entre la RD44 et la RD129.	Départementale	Département	En cours (réalisé au Nord de l'ex RN3).	Forte
2	Coubron	Aménagement des abords de la RD129 et réalisation de circulations douces.	Communale	Département	Projet	Forte
3	Coubron	Elargissement partiel du Bois de Bernouille d'environ 1m pour réalisation d'un trottoir.	Communale	Commune	Projet	Forte
4	Coubron	Création d'un centre de traitement des ordures ménagères.	Communale	Département (SITOM)	Projet	Forte
5	Coubron	Equipement lié aux activités attachées aux espaces naturels et la gestion agricole.	Communale	Région (Agence des Espaces Verts)	Projet	Forte
6	Vaujours	Extension du cimetière.	Communale	Commune	Projet	Forte

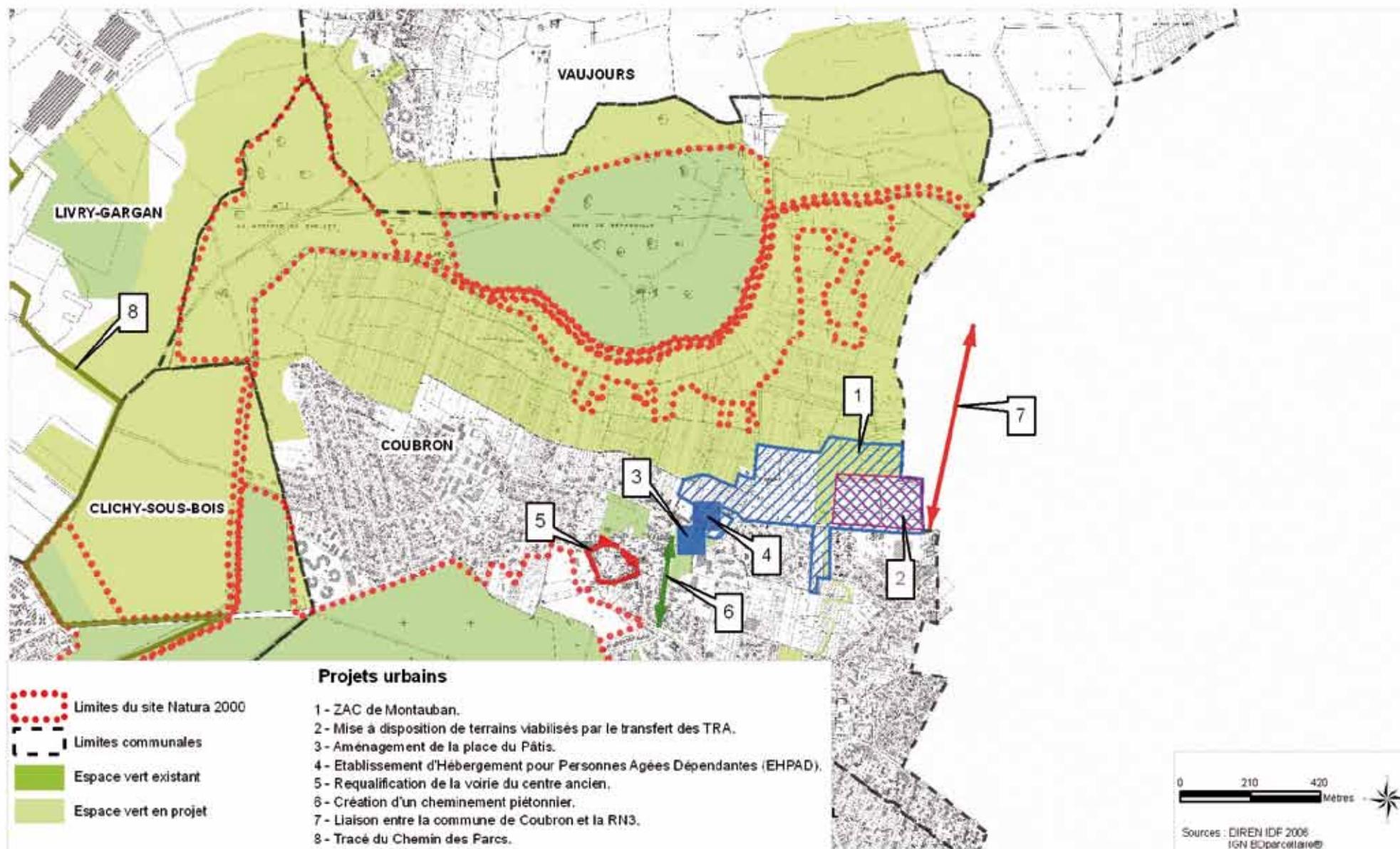
Date de mise à jour : 29/09/10



## 2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Coubron	ZAC de Montauban.	Elle comporte une zone d'activités d'environ 6ha, 2ha d'espaces verts, la création de zones d'habitations majoritairement individuelles, et la création d'un établissement hospitalier pour personnes âgées.	Communale	Commune	Projet	Forte
2	Coubron	Mise à disposition de terrains viabilisés par le transfert des TRA.	Mise à disposition de terrains viabilisés par le transfert des TRA et accueil de nouvelles entreprises, avec accès aménagé à partir de la RD136.	Communale	Commune	Projet	Forte
3	Coubron	Aménagement de la place du Pâtis.	Eclairage de la rue Clarisse Louvet et passage aménagé entre cette rue et les commerces.	Communale	Commune	Projet	Forte
4	Coubron	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).	Construction d'un EHPAD au sein de la ZAC de Montauban.	Communale	Commune	Projet	Forte
5	Coubron	Requalification de la voirie du centre ancien.	Requalification rue de l'Eglise et Place de Verdun.	Communale	Commune	Projet	Forte
6	Coubron	Création d'un cheminement piétonnier.	Cheminement est-ouest entre le centre et la place du 19 mars 1962.	Communale	Commune	Projet	Forte
7	Coubron	Liaison entre la commune de Coubron et la RN3.	Liaison pour le raccordement à l'échangeur de Villeparisis pour un accès à l'autoroute A104.	Intercommunale	Département	Projet	Faible. Cette étude n'est pas encore connue des services de voirie du Conseil Général.
8	Clichy-sous-Bois et Livry-Gargan	Tracé du Chemin des Parcs entre la forêt régionale de Bondy, le parc départemental de la Fosse Maussoin et le parc forestier de la Poudrerie (via la promenade de la Dhuis).	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	Département	2018 (après la mise en sécurité des carrières souterraines).	Le tracé a été réalisé en concertation avec la commune de Livry-Gargan.

Date de mise à jour : 30/09/10



### 3. Infrastructures urbaines

#### 3.1 Servitudes d'utilité publique

##### ■ **Coubron :**

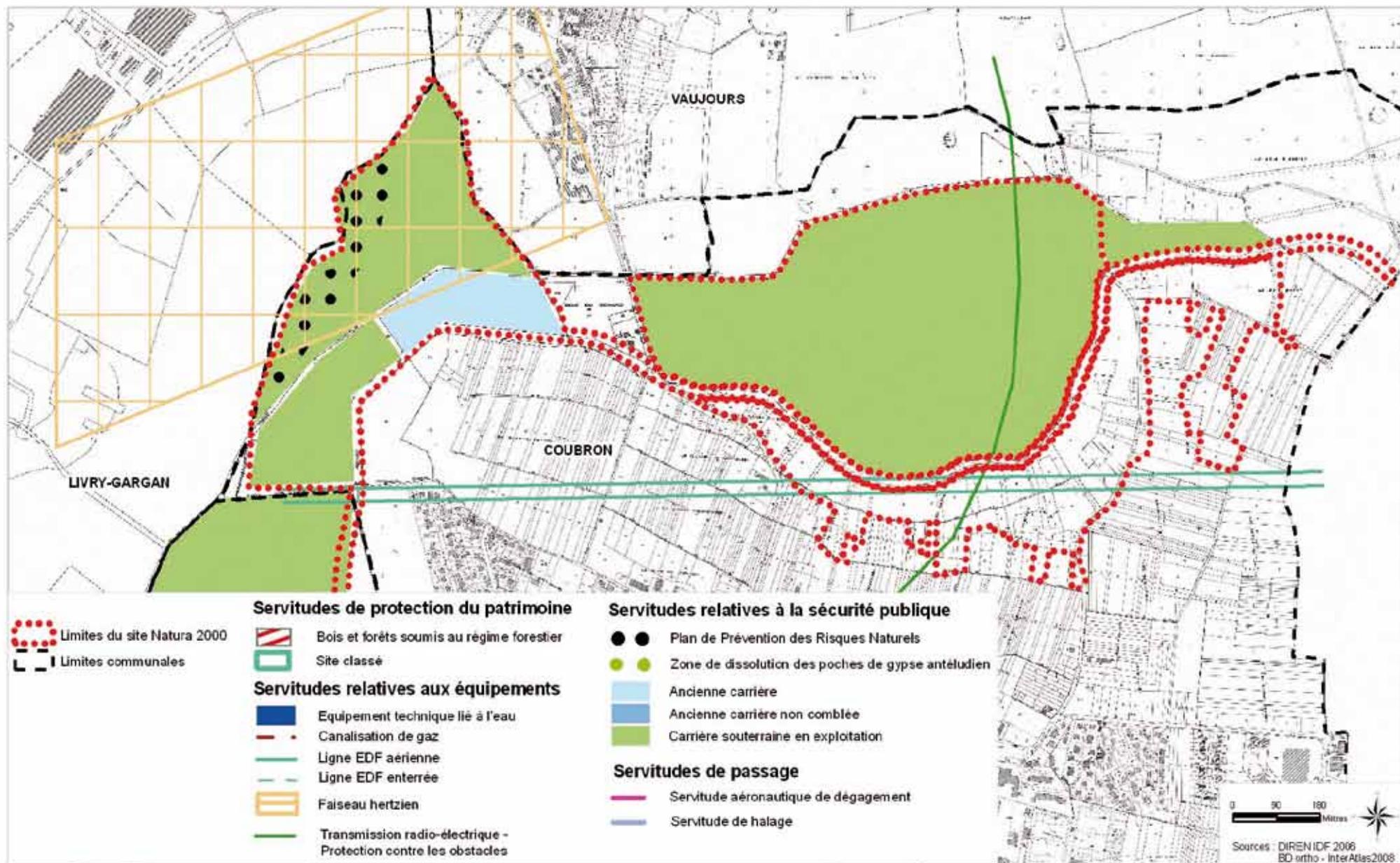
Le bois de Bernouille est situé sur une zone de carrières exploitées en cavage. Le bois de Chelles est situé sur une zone d'anciennes carrières et sur une zone de carrières encore en exploitation. Une partie du bois de Chelles est d'ailleurs soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels liés à la présence d'anciennes carrières. La commune de Coubron est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels relatifs au retrait gonflement des argiles recouvrant les 40 communes du Département, prescrit par Arrêté Préfectoral du 23 juillet 2001. Cela donne obligation de consultation des services concernés et de l'Inspection Générale des Carrières.

Le site est traversé au sud du bois de Bernouille par deux lignes électriques aériennes haute tension. La servitude relative aux réseaux électriques donne obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

Le bois de Bernouille est traversé sur un axe nord-sud par une servitude de protection radioélectrique contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat, qui impose une limitation des hauteurs de construction.

Une servitude de protection radioélectrique contre les obstacles, sur le bois de Chelles, donne obligation de limiter les hauteurs de construction.

Date de mise à jour : 07/10/10



### 3.2 Infrastructures de transport

Les grandes infrastructures de proximité sont la route nationale RN3 au nord du site (qui passe par Vaujours) et au sud la départementale D136 qui passe par Courtry, Coubron et traverse la forêt régionale de Bondy.

Le bois de Bernouille est longé, sur un périmètre de 60 m autour de la Zone de Protection Spéciale, par la route départementale RD129 qui traverse également le bois de Chelles, et à l'ouest, dans une direction nord-sud, la route du bois de Bernouille dessert Coubron et Vaujours entre la route départementale D136 et la route nationale N3.

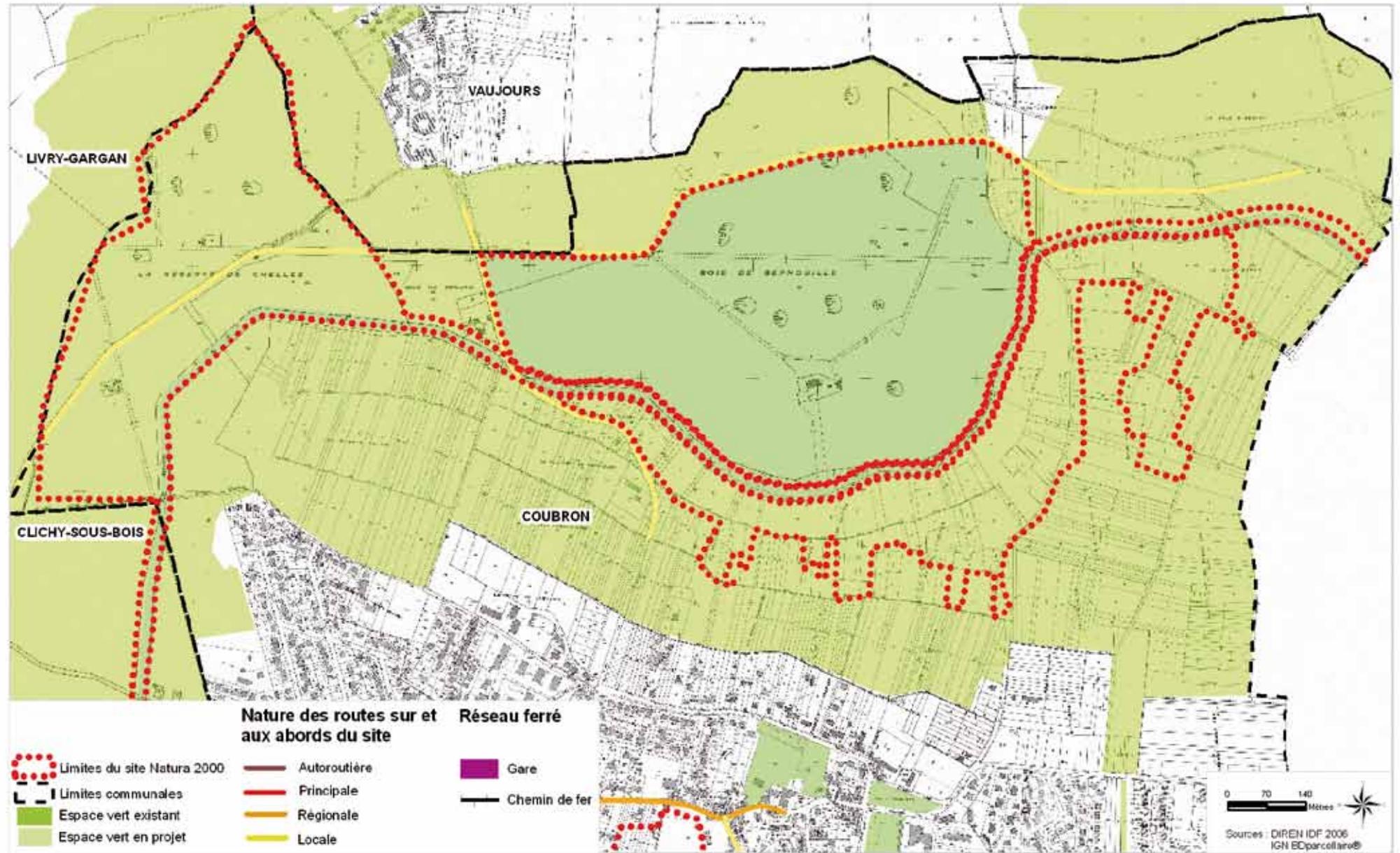
Sur les Coteaux, les axes de circulation sont réservés aux engins agricoles ou aux riverains. Il s'agit de chemins de terre qui ne sont pas considérés comme des routes.



INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS(a)

Date de mise à jour : 07/10/10



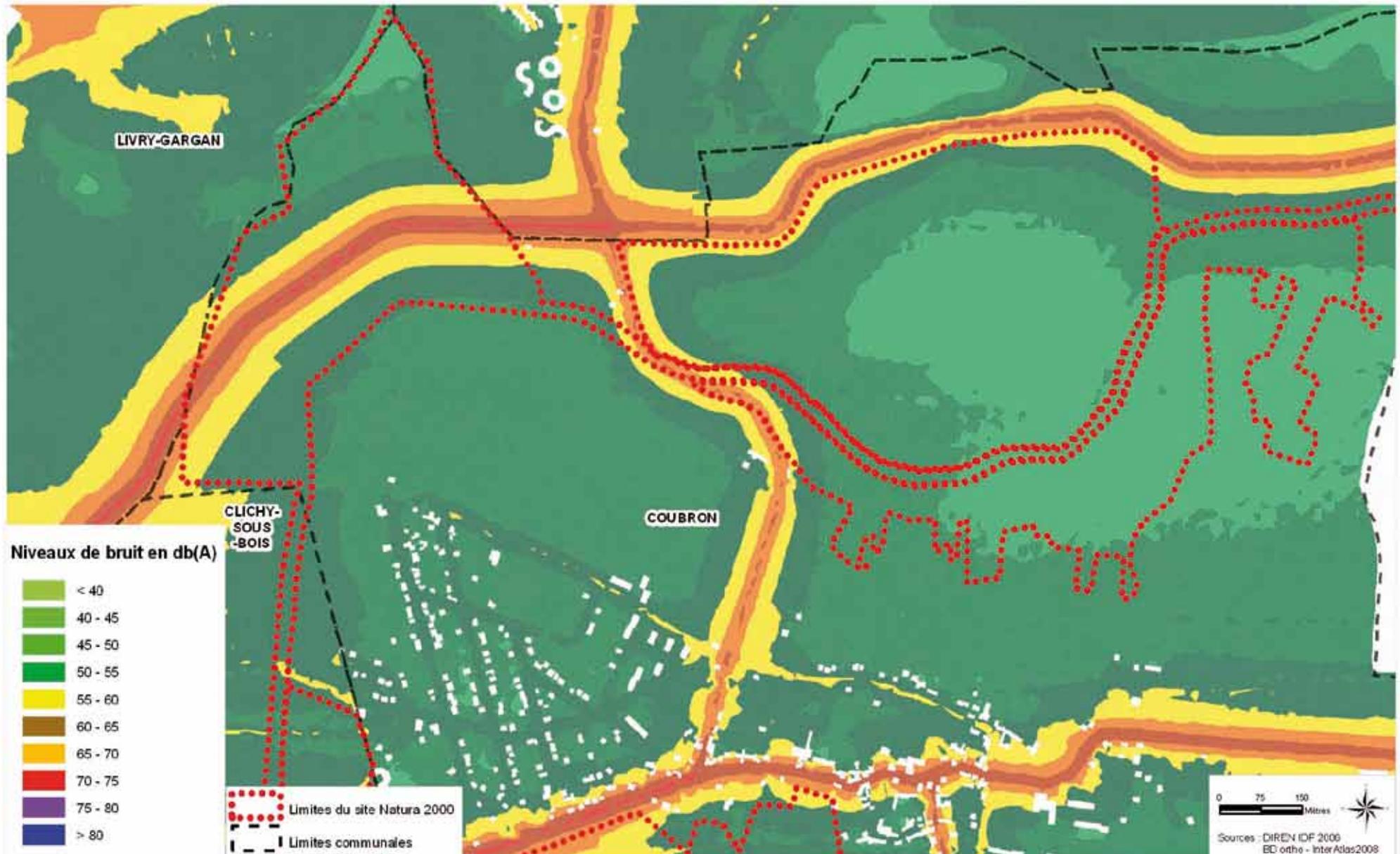
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



**IMPACT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

**BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS(a)**

Date de mise à jour : 07/10/10



## 4. Fonctionnement du parc

### 4.1 Equipements existants

#### ■ Aires d'accès réservé :

Le bois de Bernouille est considéré comme une aire d'accès réglementé, géré par la Ville de Coubron : il n'est ouvert que lors d'animations pédagogiques proposées par la Maison de la Nature de la Ville.

Le bois de Chelles, propriété de PLACOPLATRE, n'est pas ouvert au public.

#### ■ Aménagements « légers » :

Le sentier de découverte permet, lors des animations pédagogiques proposées par la Maison de la Nature, de découvrir les mares et espaces à vocation pédagogique. Il s'agit de milieux naturels remarquables, d'une vigne ancienne ainsi que d'un verger dit « de Grand vent », restauré, contenant des poiriers anciens.

#### ■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

Le seul bâtiment d'accueil du public est situé hors de la limite du futur domaine régional : il s'agit de la Maison de la Nature de Coubron. Ce lieu d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement est doté d'un jardin comportant un potager et un verger. Cet équipement est ouvert à tous les curieux de la nature, tant scolaires, groupes ou associations, et propose de nombreuses expositions et animations.

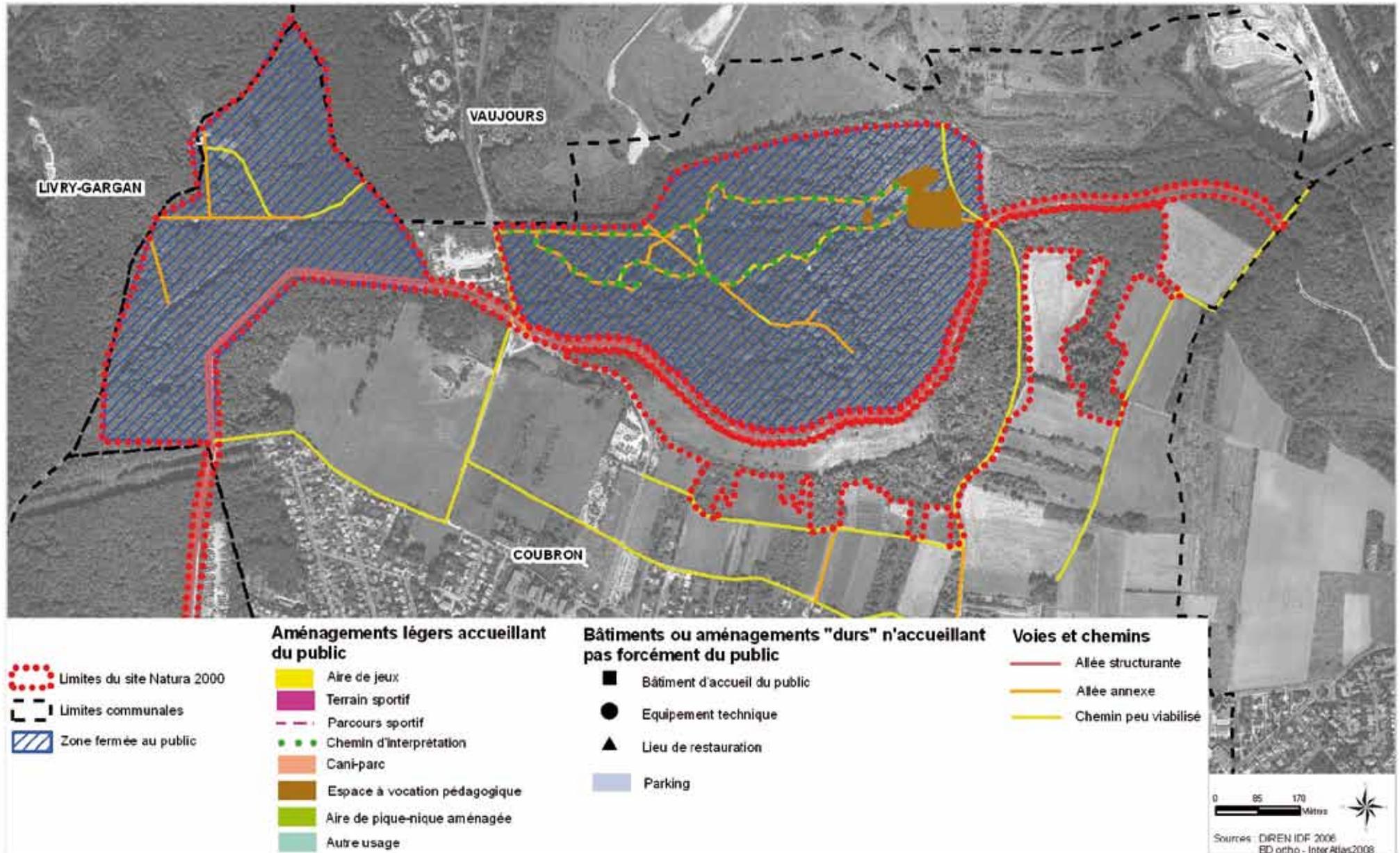
#### ■ Voies et chemins :

Les axes de circulations sont composés essentiellement d'allées secondaires et chemins annexes en terre. Les axes de circulation sur les Coteaux de l'Aulnoye correspondent à des chemins annexes en terrain naturel, utilisés par les piétons ou les engins agricoles.

## EQUIPEMENTS EXISTANTS

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE,  
BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

Date de mise à jour : 11/10/10



## 4.2 Equipements en projet

### ■ Sur l'ensemble du futur domaine régional :

- Aménagement des chemins en sente naturelle pour piétons et cyclistes,
- Création de sentes cavalières,
- Réouverture des anciens vergers.

Parmi les objectifs du site, il y a une forte volonté de créer des espaces à vocation pédagogique et animations autour des thèmes de la nature, de l'agriculture et de l'environnement.

- Création du domaine régional des Coteaux de l'Aulnoye :

L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, propriétaire d'une partie du territoire de cette entité territoriale, a la volonté de maintenir et de valoriser la fonction première du territoire qu'est l'agriculture, en conciliant à la fois des fonctions économiques, environnementales, récréatives et éducatives dans un nouveau projet d'aménagement pour une valorisation des Coteaux de l'Aulnoye, « futur domaine régional des Coteaux de l'Aulnoye ».

Trois scénarios d'aménagement ont été proposés autour de trois objectifs fondamentaux :

- **Un espace ouvert au public** : aménagement des espaces forestiers, en particulier le bois de la Couronne qui sera plus ouvert qu'aujourd'hui. Quant au bois de Bernouille son accès restera réglementé et accompagné. Organisation de visites pédagogiques autour des espaces naturels et agricoles. Aménagement d'une partie de la périphérie villageoise en jardins familiaux.

- **Une vocation agricole** : quel que soit le scénario choisi, une activité professionnelle de polyculture sera maintenue sur une majorité du territoire agricole, associé au maintien de prairies pâturées.

- **Des projets structurants portés par les différentes institutions** : ceinture verte, liaison verte parc forestier de la Poudrerie - la Dhuis, ouverture au public du bois de la Couronne, mise en place d'activités pédagogiques, SDIC, aménagement d'un centre équestre, réalisation du PDIPR et de nombreux projets portés par la Ville au travers de la Maison de la Nature entre autres, en association avec le Conseil général pour la Maison de la Rurbanité et avec le concours de l'Agence des Espaces Verts bénéficiaire de la DUP.

Le scénario n° 1 propose, «un espace pour la découverte d'une excellence environnementale», avec des fonctions pédagogiques assurées par la Maison de la Nature à Coubron, une gestion de la biodiversité à travers des modes de gestion agricole adaptés à la préservation de l'environnement et des activités récréatives centrées sur la forêt régionale de Bondy et le bois de la Couronne.

Le scénario n° 2 propose «un espace utilisé pour des fonctions solidaires et productives», avec des fonctions pédagogiques assurées par la Maison de la Nature à Coubron, une gestion de la biodiversité pour les secteurs identifiés comme ayant un fort potentiel écologique, et des activités récréatives concentrées sur le bois de la Couronne et la forêt régionale de Bondy avec l'installation d'une signalétique importante.

Le scénario n° 3 propose «un espace diversifié, propice aux rencontres autour de l'agriculture et de la nature», avec des fonctions pédagogiques assurées par le «collectif» pédagogique regroupant des représentants des différentes institutions, une gestion de la biodiversité pour les secteurs identifiés comme ayant un fort potentiel écologique et des activités récréatives diverses, réparties entre les espaces agricoles et forestiers. La périphérie villageoise sera notamment aménagée pour la déambulation du public entre les parcelles agricoles.

#### ■ Centre équestre

Création d'un centre équestre avec manèges, point de départ de circuits de randonnées à cheval.

#### ■ Exploitation agricole

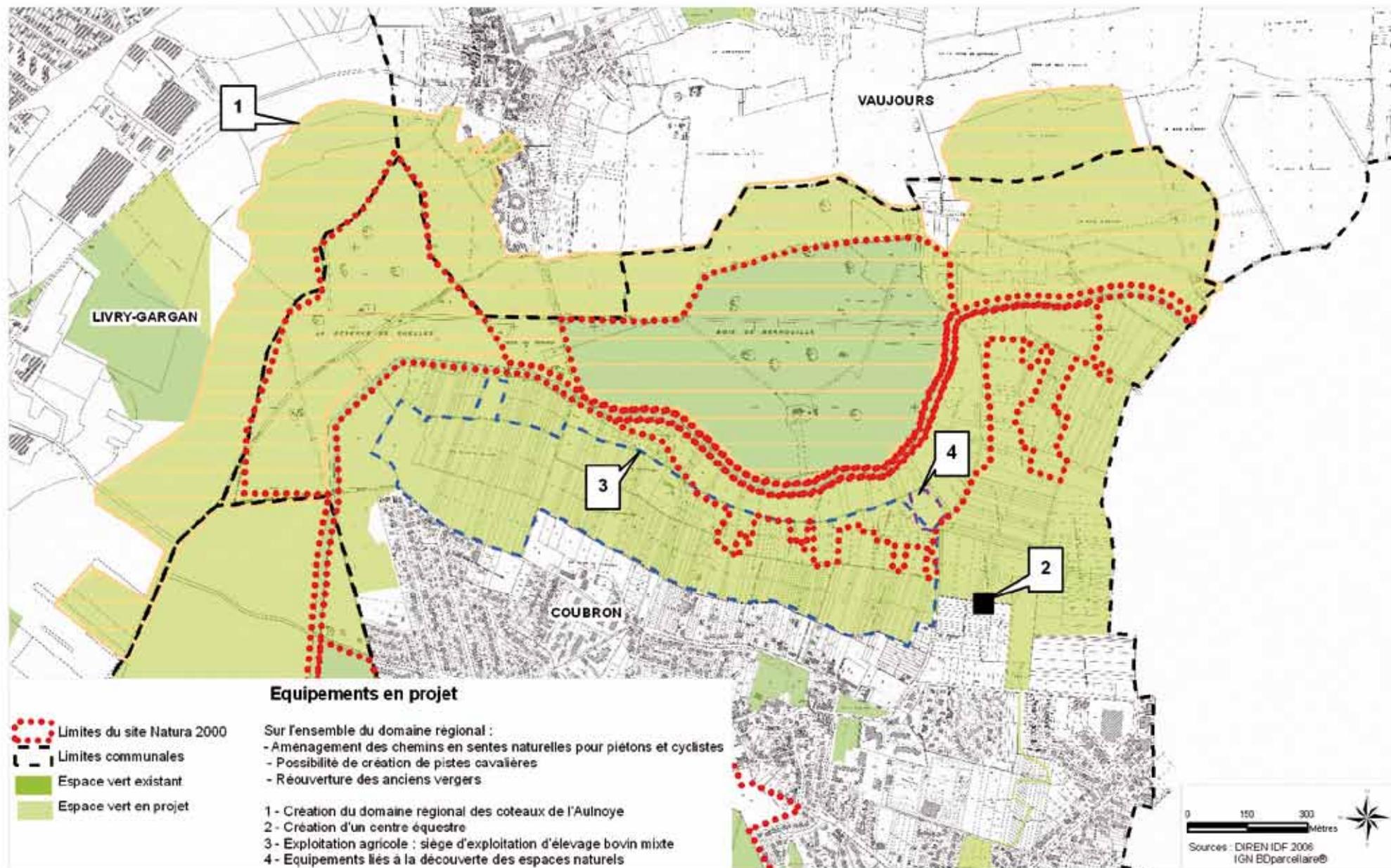
Une exploitation existe actuellement sur le site, mais, l'exploitant doit partir en retraite à la fin de l'année 2010. L'AEV souhaite conserver une exploitation agricole, avec l'installation d'un jeune exploitant prêt à créer une exploitation autonome, qui respecte les normes sanitaires et avec une volonté d'agriculture biologique.

Il sera indispensable de créer un nouveau siège d'exploitation tant pour le propre fonctionnement de l'exploitation que pour l'accueil de groupes dans des conditions respectueuses de la réglementation en vigueur.

#### ■ Equipements liés à la découverte des espaces naturels

Ce projet, dont l'emplacement réservé se situe dans la Zone de Protection Spéciale, fait partie des équipements d'accueil prévus dans le cadre de la création du domaine régional des Coteaux de l'Aulnoye.

Date de mise à jour : 30/09/10



## 5. Fréquentation moyenne du parc

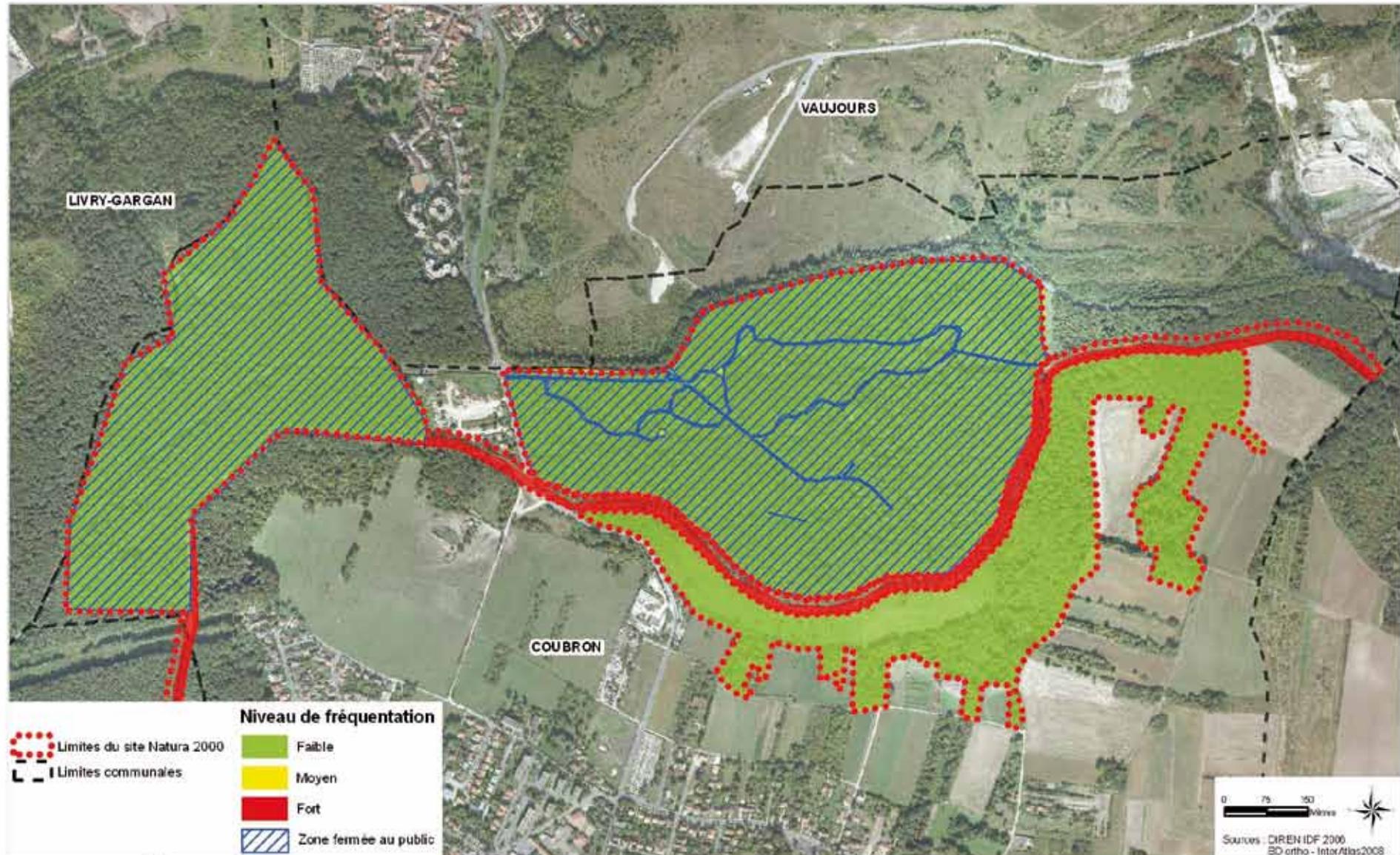
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

FREQUENTATION MOYENNE

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE,  
BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

Date de mise à jour : 07/10/10



## SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

## 1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

## HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
<b>Milieus humides</b>	Faible	Faible	Faible
<b>Milieus ouverts</b>	Moyenne (Bondrée)	Moyen (Bondrée)	Moyen (Bondrée)
<b>Milieus boisés</b>	Forte (Pic noir, Bondrée) et moyenne (pic mar)	Fort (Pic noir, Pic mar, Bondrée)	Fort (Pic noir, Pic mar, Bondrée)

## HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE

Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
<b>Blongios nain</b>	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Bondrée apivore</b>	Boisement de feuillus matures associé à des milieux ouverts	Nicheur occasionnel (2003), habitat bien représenté sur l'entité et assez présent sur l'ensemble du site	Forte (Partie boisée au nord du Bois de Bernouille)	Nicheur régulier, gestion favorable des boisements associé au maintien de milieux ouverts à proximité.	Fort (Boisements matures)	<b>Fort</b>
			Moyenne (Autres boisements matures)		Moyen (Boisements jeunes et milieux ouverts associés)	
<b>Busard cendré</b>	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Busard Saint-Martin</b>	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Hivernant occasionnel	Faible	<b>Faible</b>
<b>Butor étoilé</b>	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Gorgebleue à miroir</b>	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Hibou des marais</b>	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Pic noir</b>	Boisement de feuillus matures	Nicheur occasionnel (2002), habitat bien représenté sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Forte	Maintien de la situation actuelle, gestion favorable des boisements	Fort	<b>Fort</b>
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Pic mar</b>	Boisement de feuillus matures	Nicheur potentiel, habitat bien représenté sur l'entité, faiblement représenté sur l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur régulier, gestion favorable des boisements	Fort	<b>Fort</b>
<b>Sterne pierregarin</b>	Ilot sableux et gravillonneux à proximité de plans et de cours d'eau	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>

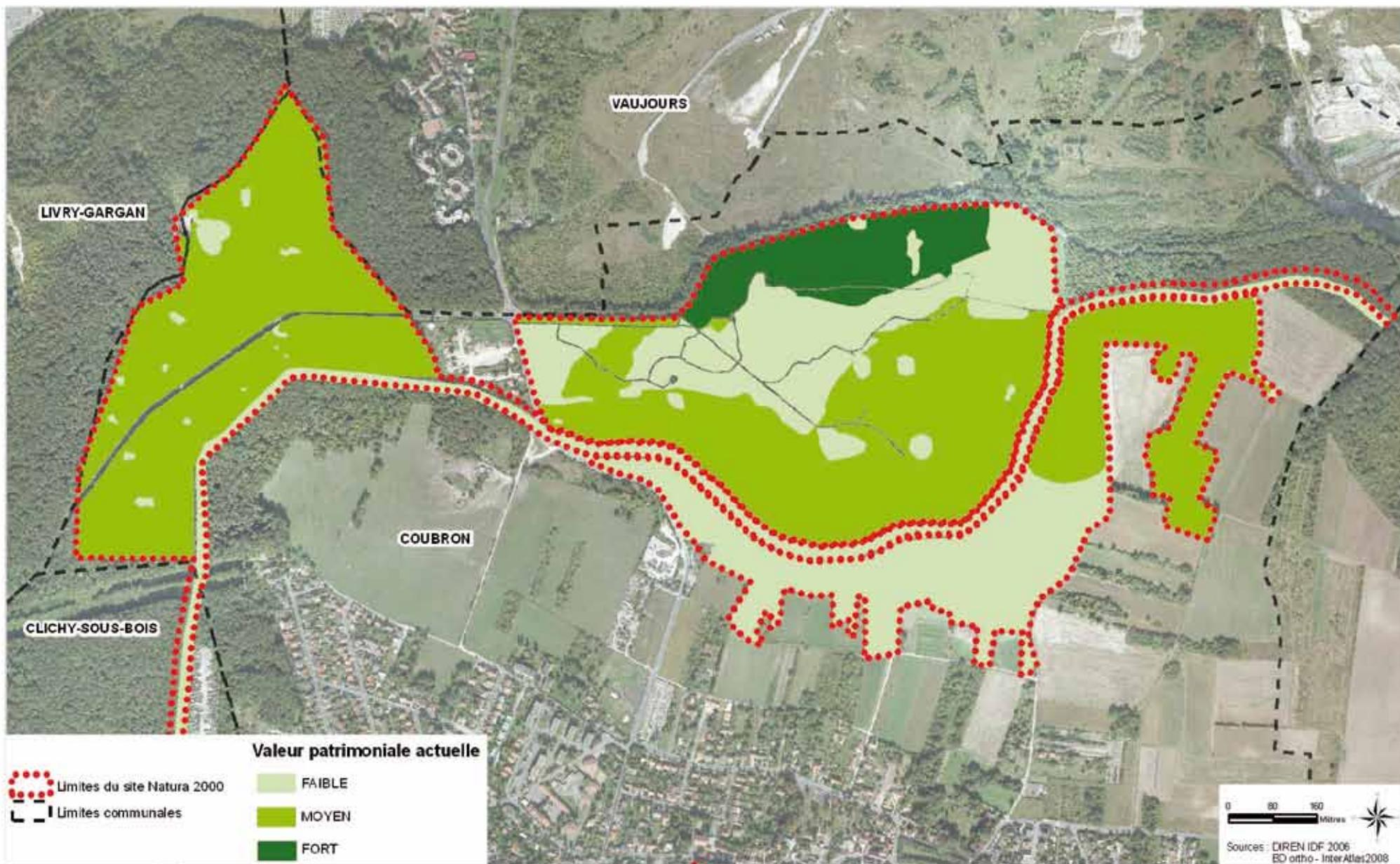
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

SEINE-SAINT-DENIS  
Département

## ENJEUX ECOLOGIQUES ACTUELS

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS  
DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

Date de mise à jour : 12/10/10

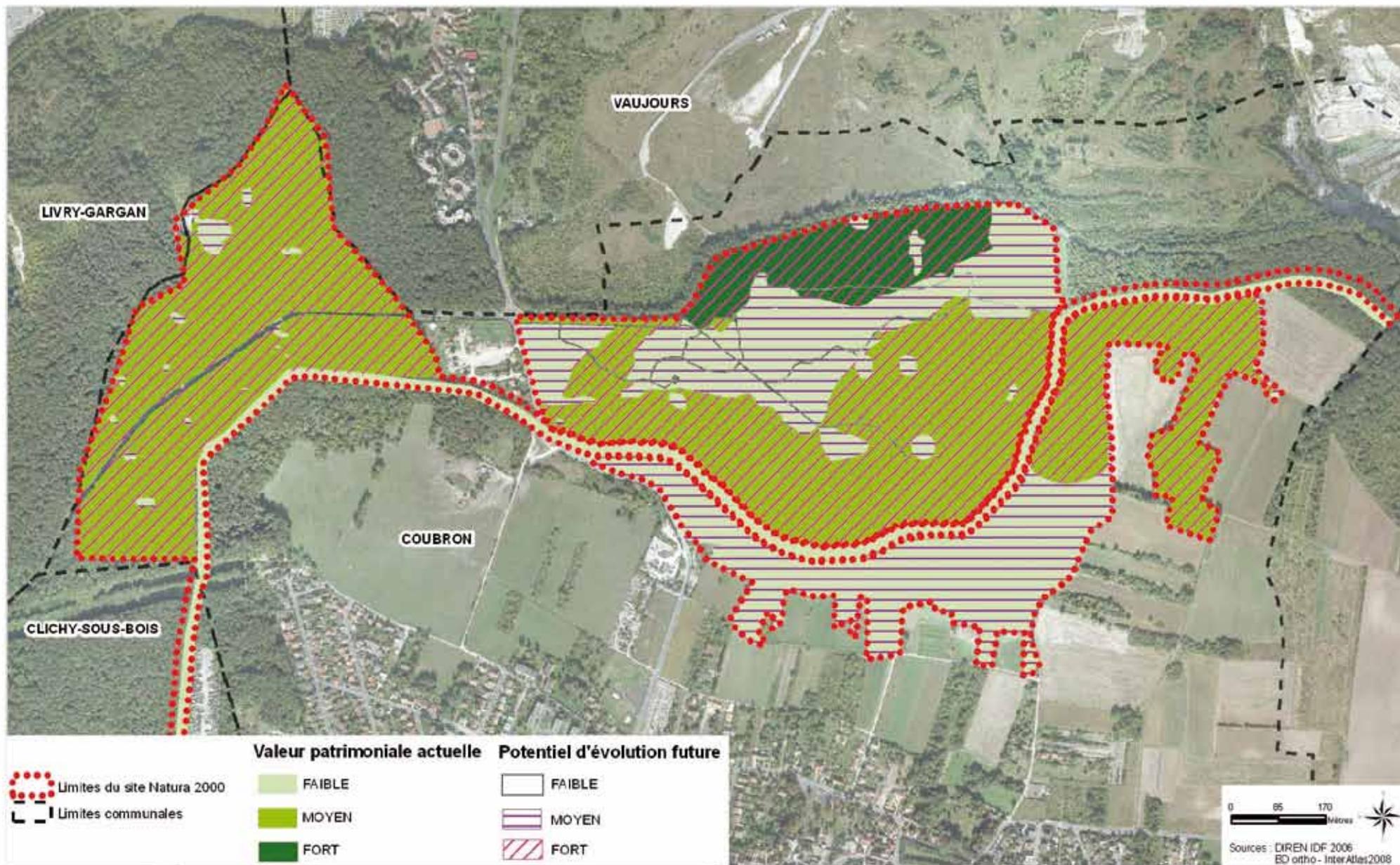




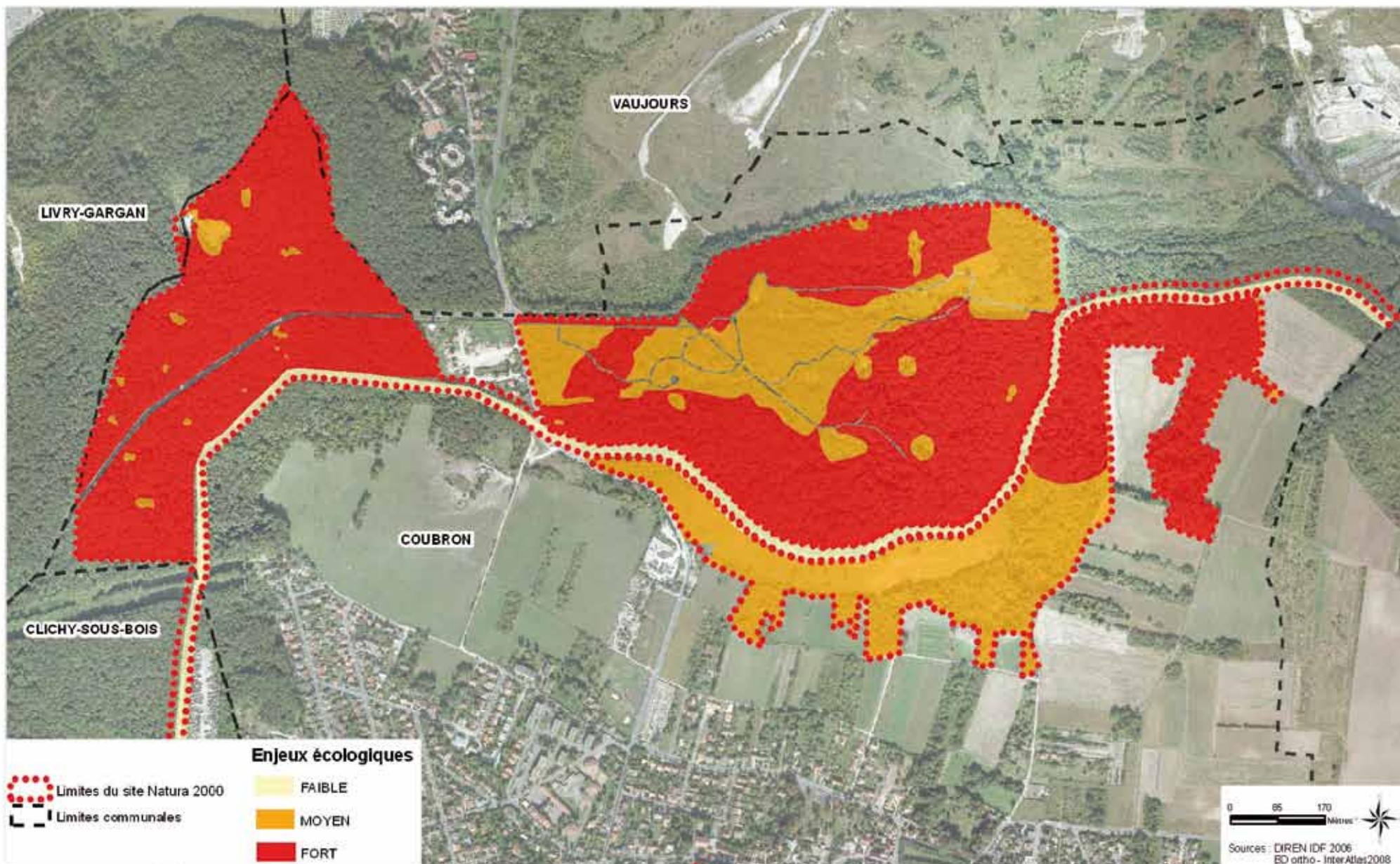
ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS

BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)

Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES ET DE LA FREQUENTATION**

**BOIS DE BERNOUILLE, COTEAUX DE L'AULNOYE, BOIS DE CHELLES ET PROMENADE DE LA DHUIS (a)**

Date de mise à jour : 12/10/10

